

Délégations du Comité international

ARTICLE II. — *Violation alléguée de la Convention.*

En cas de violation alléguée de la présente convention, chacune des Hautes Parties contractantes pourra demander l'ouverture d'une enquête conformément à l'article 30 de la Convention de Genève, du 27 juillet 1929, pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne.

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET LA GUERRE

Extraits de rapports sur des visites de camps de prisonniers de guerre, d'hôpitaux et de détachements de travail ¹

France.

*Visites de camps de prisonniers de guerre, faites par M. P. Thomas
Dépôt 94, Angoulême-Bassau (Charente) (Allemands)*

28 mars 1946

Le dépôt 94, qui groupe 3892 prisonniers de guerre, parmi lesquels 1865 se trouvent au camp de base et 2027 dans les divers détachements de travail, comprend 80 baraques claires et spacieuses ; dix d'entre elles sont occupées par l'administration, 34 sont des dortoirs et 36 sont affectées aux services de l'hôpital.

Des cuisines, bien installées, préparent les repas, que les prisonniers prennent dans les cantonnements ; les rations alimentaires ont une valeur énergétique de 1500 calories.

L'état de l'habillement s'est sensiblement amélioré depuis les récents arrivages d'effets livrés par l'intendance, et actuellement les prisonniers possèdent tous : vareuses, chemises, pantalons et chaussures, mais il leur manque encore des chaussettes et des caleçons.

Au sujet des installations d'hygiène, le rapport du délégué note que les prisonniers ne peuvent passer à la douche qu'une fois par mois, en raison du manque de charbon, et que, s'il n'y a pas de poux dans les baraques, quelques cas de gale ont en revanche été signalés. De plus, les prisonniers ne prennent pas beaucoup d'exercice, faute d'engins de gymnastique et de ballons de foot-ball. Le médecin-chef allemand du dépôt est assisté de quatre médecins auxiliaires et d'un dentiste — lequel n'a, à sa disposition, qu'un matériel insuffisant — ainsi que de 25 membres

¹ *Hors-texte.*

Délégations du Comité international

du personnel sanitaire. Le nombre des malades légèrement atteints était de 115 le jour de la visite du délégué et, d'autre part, à l'hôpital annexe, placé sous la direction d'un médecin allemand, se trouvaient notamment 20 malades atteints de tuberculose ouverte, 50 de tuberculose fermée, cinq dysentériques et 80 prisonniers sous-alimentés.

En ce qui concerne le travail auquel sont astreints les prisonniers, M. Thomas rapporte que ces derniers sont généralement affectés aux travaux agricoles ; 3200 d'entre eux sont occupés dans les fermes du département de la Charente, 60 en forêts, 40 dans les briqueteries, et 250 à la construction de routes. En outre, le commandant a fait labourer un terrain de deux hectares dans le voisinage immédiat du dépôt ; les semences de pommes de terre qu'on doit y planter sont attendues d'un jour à l'autre.

En résumé, ce dépôt est satisfaisant, et les conditions de vie des prisonniers deviendront meilleures encore dès que les 1600 malades qui sont arrivés au camp venant des divers dépôts de la région auront été rapatriés.

Dépôt 95, Montendré (Charente-Maritime) (Allemands)

29 mars 1946

Ouvert en avril 1945, ce dépôt groupe 1516 prisonniers de guerre allemands, dont 212 se trouvent au camp de base et 1304 dans les détachements de travail ; il comprend 13 baraques en bois, construites en 1938, qui sont en bon état, mais les lits manquent et la paille est très rare.

La nourriture, d'une valeur énergétique de 2100 à 2300 calories, se compose : le matin, d'un demi-litre de soupe à la farine de soya ; à midi, de $\frac{3}{4}$ de litre de soupe aux betteraves, avec 10 gr. de graisse et le soir, d'une soupe à la farine de maïs. En plus, les prisonniers reçoivent chacun un demi-litre de café, 330 gr. de pain, 17 gr. de sucre et 20 gr. de graisse. Les magasins contiennent une réserve de 800 kg de flocons d'avoine, de haricots, et de divers légumes. Signalons également que le commandant du camp a fait cultiver par ses prisonniers trois champs dont les produits serviront à compléter l'ordinaire du dépôt et qu'une cantine, bien installée, permet aux hommes de se procurer, à des prix convenables, de la bière, de la limonade et d'autres articles d'usage courant.

Au sujet de l'habillement, le délégué du Comité international mentionne qu'il ne laisse rien à désirer, sauf en ce qui concerne les chaussettes et les caleçons ; depuis le mois de janvier, ce dépôt a reçu 3500 chemises, 500 paires de caleçons, 1900 pantalons, 1400 manteaux et 1000 paires de chaussures.

Deux médecins, un dentiste et cinq auxiliaires travaillent à l'infirmerie, qui n'abritait le jour de la visite que 30 malades atteints d'affections ne présentant aucune gravité.

Délégations du Comité international

Les services religieux sont assurés par un prêtre, qui dit la messe chaque matin pour une vingtaine de prisonniers, et par un pasteur, qui célèbre également un culte tous les jours pour une trentaine de fidèles. L'YMCA a fourni 800 livres environ. En ce qui concerne les détachements de travail, il y a lieu de noter qu'ils utilisent 900 prisonniers pour l'agriculture, 130 pour les usines, 30 pour les usines de produits chimiques et 80 pour les carrières. L'homme de confiance a visité une vingtaine de kommandos et a signalé notamment à l'attention du délégué celui de Montguyon (Charente-Maritime), qui laisse à désirer et que le délégué a pu visiter peu après. En effet, logés dans deux baraques, les 86 prisonniers du détachement dont il s'agit sont répartis en quatre équipes travaillant dans des carrières et dans une scierie. Ils rentrent chaque soir exténués au cantonnement. Le camp est mal dirigé, ne dispose ni d'eau potable, ni d'aucune installation contre l'incendie ; la nourriture est peu variée ; aucun effort n'a été entrepris pour améliorer l'ordinaire, et il y a lieu de relever que les prisonniers sont très affaiblis et qu'ils deviennent peu à peu inaptes au travail.

Le camp de base du dépôt 95 est satisfaisant, mais, faute de moyens de transports, il est impossible au commandant de surveiller les conditions de vie des prisonniers occupés dans les différents détachements de travail qui sont rattachés au dépôt et de mettre fin à certains abus.

Annexe de Royan (Charente-Maritime) (Allemands)

28 mars 1946

Ouvert en août 1945, le dépôt de Royan, qui abrite 2288 prisonniers allemands dont 967 se trouvent au camp de base et 1321 dans les détachements de travail, est installé dans les ateliers d'une ancienne école de mécaniciens et de pilotes Caudron ; sur les 17 baraques qui composent le camp, 10 sont construites en « dur » et sept en bois ; ces logements sont situés au milieu des ruines de Royan. Les prisonniers sont à l'étroit dans ces baraques et beaucoup n'ont pas de paille car l'effectif du dépôt est actuellement très élevé, faute d'employeurs.

Les cuisines, bien installées, préparent une nourriture plus variée que dans les autres dépôts, et le médecin-chef allemand a la possibilité de donner des rations supplémentaires aux malades de l'infirmerie ainsi qu'aux prisonniers qui ont plus de 10 mois de captivité et qui travaillent soit dans le dépôt, au jardin, au secrétariat ou soit dans les différents services de l'administration. Les magasins, convenablement administrés, possèdent une importante réserve de flocons d'avoine, de haricots, de pois, etc ; la ration de farine de soya est limitée à 50 gr. par jour et par prisonnier.

L'état des vêtements demeure très satisfaisant, à part les caleçons et les chaussettes qui sont actuellement remplacés par des chiffons taillés dans de vieux pantalons.

Délégations du Comité international

Au sujet des installations d'hygiène, le rapport mentionne que les poux sont rares et que les prisonniers ont reçu chacun un kg de savon ; toutefois, comme il n'y a pas de douches, faute de tuyauterie, le commandant du dépôt enverra les hommes se baigner au bord de la mer, par groupes de 200, à tour de rôle, dès que la température le permettra. Notons encore que les prisonniers prennent peu d'exercice, faute de matériel, mais qu'ils ont formé, en revanche, un orchestre et une chorale.

En ce qui concerne les occupations, M. Thomas signale que 80 prisonniers sont utilisés par le service municipal de la voirie, que 304 prisonniers travaillent dans l'agriculture, 156 dans les forêts, 260 au service des travaux publics, 374 au ministère de la reconstruction, 287 au déminage, dix aux transports et 127 à des travaux divers. L'homme de confiance accompagne le commandant dans toutes ses tournées d'inspection et il a visité lui-même tous les détachements de travail.

Le commandant a encouragé la formation d'une troupe théâtrale et d'un orchestre, ainsi que l'organisation de cours d'anglais, de sténographie, de mathématiques, etc. ; il apprécie beaucoup l'homme de confiance, qui exerce une bonne influence sur ses camarades. En résumé, l'annexe de Royan laisse une impression d'ordre, de discipline et de bonne direction.

Visites de camps de prisonniers de guerre, faites par M. J. Courvoisier

Dépôt II3 à Brest (Allemands et Hongrois)

14 mars 1946

Ouvert le 2 juillet 1945, ce dépôt groupe au total 7707 hommes, dont 1876 se trouvent au camp de base et 5831 dans les détachements de travail. Les prisonniers de guerre habitent des casemates, dont les conditions de logement sont relativement bonnes. Chaque casemate est éclairée à l'électricité ; les prisonniers y disposent de couchettes pourvues d'une couverture et d'un sac de couchage.

Dans la cuisine du dépôt, bien aménagée, l'on prépare les repas, dont la valeur énergétique atteint actuellement 1973 calories.

Au sujet de l'hygiène générale du camp, le rapport mentionne notamment que l'épouillage se fait régulièrement et qu'une chambre-étuve a été construite, qui fonctionne normalement. Tous les prisonniers ont la possibilité de se doucher une fois par semaine et ils reçoivent deux cent cinquante grammes de savon par mois.

L'infirmerie est dirigée par deux médecins, dont un Allemand, et comprend également un dentiste et six membres du personnel sanitaire. Une visite médicale a lieu tous les jours et les malades gravement atteints sont dirigés sur l'hôpital de la Marine.

Les prisonniers ne disposent que de très peu de livres ; ils seraient heureux de recevoir, en outre, des jeux d'intérieur. Ils travaillent huit heures

Délégations du Comité international

par jour et reçoivent un salaire quotidien de cinq francs, plus cinq francs inscrits à leur compte de crédit.

Une très grande amélioration est à enregistrer dans le domaine de la correspondance et les 60% des prisonniers ont reçu des nouvelles de leur famille.

Dépôt 114 de Lorient (Allemands, Autrichiens, etc.)

15 mars 1946

Le dépôt de Lorient, qui groupe 9260 Allemands, 226 Autrichiens et 13 ressortissants de nationalités diverses, est composé en grande partie de l'ancien dépôt 118 de Vannes et du dépôt 114 de Lannieron. Actuellement, ce camp est fort bien aménagé et occupe un grand parc situé à huit kilomètres de Lorient. Le logement est bon ; l'éclairage électrique fonctionne dans toutes les baraques et les prisonniers disposent tous d'une couchette, de deux couvertures et d'un sac de couchage.

Les rations journalières de nourriture qu'on distribue comprennent généralement : 500 gr. de légumes, 10 gr. de graisse, 300 gr. de pain, 40 gr. de pâtes, 180 gr. de soja, 30 gr. de flocons d'avoine ; elles représentent une valeur énergétique de 1723 calories. Le jour de la visite, le menu était le suivant : petit déjeuner : soupe de soya ; déjeuner : soupe aux choux et poisson salé ; dîner : soupe aux nouilles et pain.

Les conditions d'hygiène sont satisfaisantes ; l'épouillage se fait au moyen de la poudre DDT ou de l'étuve, et les douches fonctionnent régulièrement ; les prisonniers peuvent prendre une douche chaude chaque semaine, mais le savon fait défaut.

L'infirmerie, placée sous la direction de quatre médecins assistés d'un dentiste et de 40 membres du personnel sanitaire, se compose de deux baraques, dont la presque totalité des lits étaient occupés, le jour de la visite ; de plus, une moyenne de 200 prisonniers se présentent à la visite médicale quotidienne.

En ce qui concerne les occupations auxquelles sont soumis les prisonniers, le rapport note que les travaux de déminage emploient 1200 hommes, la reconstruction 350, l'agriculture 2000, la marine 3000 et l'aviation 600. Tous travaillent neuf heures par jour pour un salaire de dix francs.

Une bibliothèque bien fournie est à la disposition des prisonniers, et un orchestre de vingt musiciens donne des concerts toutes les semaines ; de même, une troupe de théâtre présente fréquemment des spectacles variés. Le dépôt a le privilège de compter un prestidigitateur qui fut capturé dans la « poche de Lorient », alors qu'il était venu, avec son matériel, distraire les troupes allemandes cantonnées à cet endroit, ainsi qu'un jongleur et de nombreux excellents musiciens. Le délégué a également visité l'atelier de sculpture, dans lequel deux artistes travaillaient à une œuvre intitulée « Création du Christ ».

Délégations du Comité international

Dépôt III de Lamballe (Allemands, Hongrois)

13 mars 1946

Ouvert au cours de l'été de 1944, le dépôt III comprend 4750 prisonniers de guerre, dont 4400 Allemands et 350 Hongrois. Au camp même, 550 hommes sont cantonnés dans des baraques éclairées à l'électricité ; ils disposent de couchettes, d'un sac de couchage et d'une couverture ; dans les détachements de travail se trouvent 4200 prisonniers.

Les rations journalières, qui ont une valeur énergétique de 2200 calories, comprennent 300 gr. de pain, un kg de légumes, 17 gr. de sucre, 10 gr. de légumes secs, 20 gr. de nouilles, 200 gr. de soya, 20 gr. de graisse, 150 gr. de viande (par semaine). Les prisonniers sous-alimentés bénéficient de la ration supplémentaire quotidienne composée de 20 gr. de sucre et de 80 gr. de viande ; en outre, les vivres fournis par la Croix-Rouge leur sont réservés.

Une notable amélioration s'est produite dans le domaine de l'habillement. Les prisonniers qui reçoivent des pantalons neufs doivent restituer l'ancienne paire. Aussi l'homme de confiance demande-t-il que les hommes puissent dorénavant la garder, pour autant qu'elle ne soit pas trop usée.

Les installations d'hygiène sont suffisantes ; l'épouillage se fait au moyen de la poudre DDT et la désinfection des vêtements, par l'étuve. Les prisonniers ont la possibilité de prendre chaque semaine une douche chaude.

L'infirmerie, à la tête de laquelle se trouve un personnel médical composé de trois médecins, un dentiste, un pharmacien et huit membres du personnel sanitaire, est installée, de façon satisfaisante, dans trois baraques. Les visites médicales ont lieu deux fois par jour ; 110 malades étaient hospitalisés le jour de la visite du délégué du Comité international.

Des services religieux sont célébrés tous les dimanches et des réunions de prisonniers des deux confessions ont lieu le soir. De plus, les prisonniers ont une bibliothèque à leur disposition. Quant aux occupations, notons que les prisonniers travaillent (8 heures par jour) dans l'agriculture, à des travaux forestiers et à la reconstruction, pour un salaire quotidien de dix francs. Une sérieuse amélioration est également à enregistrer en ce qui concerne la correspondance, et l'on compte que les 20% environ des prisonniers allemands et les 40% des prisonniers hongrois ont reçu des nouvelles de leur famille.

En résumé, ce dépôt a fait très bonne impression au délégué du Comité international.

Délégations du Comité international

*Visite d'un hôpital de prisonniers de guerre, faite par M. A. Albaret
Hôpital Lamalgue (Dépôt 153, Toulon) (Allemands)*

1^{er} avril 1946

Cet établissement, installé dans l'ancien Fort Lamalgue, est situé à l'est de la ville de Toulon, entre le port marchand et le Morillon, dans une situation très favorable. Il hospitalisait le jour de la visite du délégué 93 malades, dont trois étaient atteints de fièvre typhoïde.

Les dortoirs et les annexes de cet hôpital sont répartis dans les casemates du Fort, comprenant toutes les anciennes installations qu'utilisait la garnison française. Chaque casemate contient des châlits de bois ; la place ne manque pas, l'aération est bonne et il n'y a pas de vermine ; une propreté scrupuleuse règne partout.

Une salle demeure réservée aux grands malades qui disposent de lits de fer, pourvus de matelas.

L'ancienne cuisine du Fort est bien aménagée ; en revanche, les rations alimentaires qu'on distribue ne sont pas assez abondantes, bien que le magasin de vivres dépende de l'intendance maritime ; elles représentent une moyenne de 1426 calories par jour et la ration de pain n'est que de 350 grammes. Les grands malades, les typhiques spécialement, auraient besoin de riz, de flocons d'avoine, de vitamines, de lait condensé et de fruits.

Chaque prisonnier prend une douche en entrant à l'hôpital et ses vêtements sont désinfectés. Mentionnons en outre que les membres du personnel sanitaire sont logés à part et peuvent sortir sous escorte non armée, mais qu'aucune solde ne leur a été versée depuis janvier ; les membres du personnel protégé, ainsi que les médecins allemands, demandent s'ils ne pourraient pas recevoir un peu d'argent de poche.

Interrogé par le délégué du Comité international, le médecin-chef n'a pas eu de requête urgente à présenter, sauf en ce qui concerne l'insuffisance de la nourriture ; l'hôpital fait bonne impression et il est certain que les malades y sont bien traités.

Yougoslavie.

Dans son numéro de février 1946, la *Revue internationale* a publié un résumé des rapports établis par le Dr Jaeggi, délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Belgrade, sur des visites qu'il a faites dans des camps de détenus civils en Yougoslavie ¹.

A ce sujet, il convient de préciser ce qui suit : Les lieux de détention visités par le Dr Jaeggi ne sont pas des camps « d'internés civils » au sens propre du terme, mais bien des prisons où se trouvent des ressor-

¹ Page 102.

Agence centrale des prisonniers de guerre

tissants de diverses nationalités qui ont contrevenu aux lois yougoslaves. Parmi les 1600 détenus, l'on compte 18 personnes de langue italienne.

Les Autorités yougoslaves ont informé le délégué du Comité international qu'elles ne procédaient pas à l'internement des personnes d'origine italienne.

Chronique de l'Agence centrale des prisonniers de guerre (79^e article)

Allemands.

Du 11 mars au 8 avril, l'Agence a enregistré l'arrivée de 144.083 cartes de capture de militaires allemands. Sur ce total, 28.433 sont fournies par les Autorités belges et 107.650 par les Autorités militaires américaines, pour des prisonniers groupés dans des camps en France, en Allemagne et en Autriche.

Les Bureaux britanniques ont envoyé de leur côté 18.999 fiches signalétiques.

L'Agence a reçu également de France 52.104 fiches individuelles et d'Allemagne 35.850 « Entlassungskarten » concernant des prisonniers de guerre se trouvant en mains françaises.

Durant ce même intervalle sont parvenues à Genève, en provenance de divers pays, un assez grand nombre de listes se rapportant aux prisonniers allemands. En voici le détail :

Des Etats-Unis : 23.417 noms sur microfilms ; 4.421 noms sur listes rectificatives, concernant des camps en France et en Italie ; 25.023 noms sur listes de transfert, « Detailed Official Lists », et « Hospitalization Reports ».

De l'Empire britannique : 700 noms sur listes d'hôpitaux ; 24 noms sur listes de transfert (communiquées du Caire).

De France : une liste concernant 70 officiers allemands libérés le 24 mai 1945 à Pilsen et repris le même jour par les troupes françaises à Stuttgart (transmise par la délégation du Comité international à Paris).

Du Danemark : une liste de 2325 prisonniers de guerre, groupés au Danemark le 19 février 1946 (document remis par la délégation du Comité international en Suède).